

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2026

Présents : M. J. SAURA, Maire, M. G. BELTRAN, Mme M. HELY, M. P. SIMLER, Mme A-M MICHEL, M. R. BARRE, Adjoints, M. G. BRUN, M. E. MOUTARDE, Mme C. BIGOT, M. T. RENAUD, Mme I. MARSEILLES, Mme S. BENOIT, Mme S. CHOPINET, Mme L. MINJARD, M. W. PERIER, M. C. THIRION, M. J-L WEINS Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. J-P MARTINI qui donne pouvoir à M. J. SAURA

17 PRESENTS + 1 PROCURATION = 18 votes

Après avoir vérifié le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Document

M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont reçu leur convocation accompagnée de la note explicative. Tous le confirment. Ils confirment également avoir reçu par voie dématérialisée les projets de délibération.

ORDRE DU JOUR

- *1/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ;*
- *2/ CONVENTION DE PARTENARIAT INTER COMMUNES POUR LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE ;*
- *3/ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR « ATELIERS ART THERAPIE » AVEC L'ASSOCIATION DE L'AMICALE LAIQUE DE SERIGNAN DU COMTAT ;*
- *4/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CHATS SANS TOI » ;*
- *5/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CANAL DE CARPENTRAS ;*
- *6/ DESIGNATION D'UN REFERENT POUR L'AMBROISIE ;*
- *7/ DESIGNATION D'UN REFERENT POUR LE MOUSTIQUE TIGRE.*

Secrétaire de séance : Gabriel BELTRAN

Auxiliaires de séance : Mauricette GAUTIER,

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.
Le procès-verbal du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité sans observations.

1/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Arrivée de Mme C. MONTAGNE à 18h12. Elle prend part au vote
18 PRESENTS + 1 PROCURATION = 19 votes

Rapporteur : J. SAURA

Les travaux d'amélioration de la sécurité et des mobilités douces peuvent donner lieu à l'attribution de subvention du Conseil Départemental de Vaucluse au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Les travaux envisagés comprennent la mise en sécurité des cheminements piétons, la création de parkings à vélos, le déplacement et le renouvellement de panneaux piétons lumineux, les marquages au sol ainsi que l'installation d'un éclairage public sur l'aire de covoiturage. Le coût de cet aménagement de voirie s'élèverait à 16 269,60€ HT et pourrait faire l'objet d'une demande de subvention de 11 388,72€.

Le conseil municipal d'Uchaux est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	19

Adopté à l'unanimité

2/ CONVENTION DE PARTENARIAT INTER COMMUNES POUR LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE DE CAMARET SUR AIGUES

Rapporteur : J. SAURA

La Convention Territoriale Globale (CTG) passée entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Mairie de Camaret, prévoit la mise en place d'un Relais Petite Enfance (anciennement relais assistantes maternelles). Le RPE a une mission d'information des parents et des professionnels de la petite enfance et offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

La convention prévoyant les modalités d'organisation et de financement du RPE entre les communes du territoire (Camaret sur Aigues, porteuse du projet, et Sainte Cécile les Vignes, Sérignan du Comtat, Travaillan, Uchaux, Violès, Lagarde Paréol, communes bénéficiaires), doit être actualisée.

Cette convention est soumise à l'avis du conseil municipal.

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	19

Adopté à l'unanimité

3/ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR «ATELIERS ART THERAPIE» AVEC L'ASSOCIATION DE L'AMICALE LAIQUE DE SERIGNAN DU COMTAT

Rapporteur : J. SAURA

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), l'association de l'amicale laïque de Sérignan anime des ateliers d'art thérapie pour les enfants en difficultés accompagnés de leurs parents.

Cette prestation est subventionnée dans la cadre de la CTG. Pour l'année 2025-2026 la participation d'Uchaux s'élève à 587,66€.

Cependant Monsieur le Maire explique qu'il n'y a aucune information sur la fréquentation des enfants d'Uchaux et que l'association aurait pu venir à la rencontre du maire.

Il propose d'ajourner le dossier dans l'attente de disposer de plus d'information.

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR

	0	0	19
--	---	---	----

Le dossier est ajourné.

4/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CHATS SANS TOI »

Rapporteur : J. SAURA

L'association « Chats sans toi » accompagne les communes qui souhaitent gérer les populations de chats errants. Cette association s'occupe de la capture, des soins vétérinaires, organise des campagnes de stérilisation et propose à l'adoption les chats sociables.

Une convention d'une durée d'un an pourrait être conclue avec cette association, ce qui permettrait de réduire la divagation d'animaux errants.

M. Weins demande le nombre d'interventions effectuées par l'association.

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	19

Adopté à l'unanimité

5/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CANAL DE CARPENTRAS

Rapporteur : J. SAURA

Le Canal de Carpentras joue un rôle essentiel dans la gestion de la ressource en eau sur le territoire. Outre l'irrigation agricole, il participe aux enjeux de changements climatiques. Ainsi il contribue à l'agriculture.

Afin que la commune soit informée des actions et orientations du Canal de Carpentras, il est utile de désigner un représentant de la commune, amené à relayer les décisions et veiller aux intérêts des habitants.

Monsieur le Maire propose M. Richard BARRE en qualité de représentant de la commune au sein du Canal de Carpentras.

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	19

Adopté à l'unanimité

6/ DESIGNATION D'UN REFERENT POUR L'AMBROISIE

Rapporteur : J. SAURA

Un hommage est rendu à M. Michel COURTET, conseiller municipal puis adjoint, pour le travail réalisé sur la cartographie des zones concernées par l'ambroisie.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Moutarde comme référent pour l'ambroisie

Le référent ambroisie est le relais privilégié pour la transmission des informations relatives à la lutte contre l'ambroisie. Il repère les zones colonisées et invite les personnes concernées à agir. M. Weins demande quels sont les moyens d'action contre l'ambroisie. Monsieur le Maire lui répond que l'arrachage avant la floraison est le meilleur moyen.

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	19

Adopté à l'unanimité

7/ DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL POUR LE « MOUSTIQUE TIGRE »

Rapporteur : J. SAURA

Monsieur le Maire propose de désigner M. BARRE en tant que référent communal « moustique tigre ». Celui-ci aura pour rôle d'assurer le relais de l'information auprès des habitants et de participer aux actions de sensibilisation et de prévention, de signaler aux organismes compétents les situations nécessitant leur intervention et de coordonner en lien avec les services municipaux, les actions de lutte contre les gîtes larvaires.

VOTE	ABSTENTION	CONTRE	POUR
	0	0	19

Adopté à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h45.



Monsieur Le Maire,
Joseph SAURA



Le Secrétaire de séance,
Gabriel BELTRAN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gabriel Beltran', is written over the printed name of the secretary.

